

LE RAPPORT DE JEAN-CYRIL SPINETTA SUR L'AVENIR DU TRANSPORT FERROVIAIRE

L'ancien PDG d'Air France-KLM a remis ce jeudi 15 février le rapport commandé par le Premier ministre mi-octobre 2017.

Jean-Cyril Spinetta a conduit ces trois derniers mois une vaste mission de concertation visant, comme l'indiquait sa lettre de mission, à fournir au gouvernement les éléments en vue de la préparation d'une «stratégie d'ensemble pour refondre le modèle du transport ferroviaire dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence, en préservant les missions d'un service public performant».

Le système ferroviaire français : «Une réussite» par bien des aspects

Le rapport que Jean-Cyril Spinetta a remis aujourd'hui au Premier ministre part du constat que «le système ferroviaire français est une **réussite**, qui place le pays dans une situation **enviable**».

Le rapport réaffirme **l'utilité du train**, qui occupe un «rôle clé dans la mobilité des Français», qui est un **transport d'avenir**, répondant notamment aux enjeux en matière d'environnement ou de développement des métropoles. Le rapport souligne par ailleurs :

- une **dynamique** globale du transport ferroviaire de voyageurs ;
- un système **sûr** : «La France se classe parmi les pays les plus sûrs ;
- une offre de billets à des **prix compétitifs** par rapport à la moyenne européenne ;
- un niveau de **satisfaction** des clients Français au-dessus de la moyenne européenne, même si celui-ci apparaît comme dégradé.

Le rapport indique que ces réussites ont été rendues possibles grâce au maintien d'un haut niveau de **contributions publiques**. Cet effort public est légitime car le modèle économique du ferroviaire repose par nature sur une logique **d'intérêt général**. Il s'agit de faire en sorte que chaque euro public investi crée le plus de richesse possible pour les territoires, les entreprises, les citoyens.

Des performances globalement insatisfaisantes

Pourtant, à la veille de l'ouverture à la concurrence du marché domestique Voyageurs, «les performances du système ferroviaire français apparaissent **insatisfaisantes**».

Le rapport pointe notamment :

- Une infrastructure vieillissante. «Le réseau est en **mauvais état** ce qui entraîne une réduction des performances offertes à ses usagers (risques de défaillance accrus et augmentation du nombre de ralentissement) et un « accroissement des charges d'entretien ».
- «En termes de **régularité**, le transport ferroviaire semble perfectible».
- un modèle économique du système ferroviaire français, naturellement dépendant des contributions publiques comme dans tous les pays, mais structurellement **déséquilibré**. «Globalement, le déficit annuel de financement du système ferroviaire est de l'ordre de 3 milliards d'euros.»

Le rapport préconise notamment d'augmenter encore de 500 millions d'euros par an les crédits de régénération de l'infrastructure (actuellement de 2,8 milliards).

Une nouvelle réforme est nécessaire

«Une nouvelle réforme [...] semble donc nécessaire. Elle devra contribuer à l'amélioration des **performances** du ferroviaire, en favorisant son redéploiement dans son **domaine de pertinence**», c'est-à-dire, selon le rapport, sur les lignes où il apporte le plus de valeur socio-économique. La nouvelle réforme devra par ailleurs «mettre en place une gouvernance incitant l'ensemble des acteurs à plus d'efficacité».

Pour cela, le rétablissement de l'équilibre économique du système constitue un préalable indispensable», souligne le rapporteur, qui conclut : «Enfin, (la réforme) devra créer les conditions d'une concurrence réelle et équitable, clarifier les missions de service public et leur financement et renforcer la compétitivité de l'opérateur historique [...]» Il rappelle que dans tous les pays où l'ouverture à la concurrence a été préparée, elle a permis une augmentation du trafic et une amélioration de la qualité de service.

Les recommandations du rapport

Jean-Cyril Spinetta identifie 43 recommandations, structurées en trois axes :

- **Un redéploiement du transport ferroviaire pour mieux répondre aux besoins des voyageurs.** «L'une des orientations clés du rapport est de recentrer le transport ferroviaire sur son domaine de pertinence, et ce dans une volonté de **développement** et non pas d'attrition», explique Jean-Cyril Spinetta.
- **Assurer l'équilibre économique du secteur ferroviaire.** Le rapport recommande notamment «d'évaluer la possibilité de traiter une part de la **dette de SNCF Réseau**, compte tenu des efforts de productivité qui seront engagés par ailleurs, pour permettre le retour à l'équilibre du gestionnaire d'infrastructure à terme.»
- **L'ouverture à la concurrence, une opportunité pour le système ferroviaire.** SNCF doit réduire son **écart de compétitivité** pour assurer sa pérennité dans un système ouvert à la concurrence. Celle-ci passe notamment par la transformation des Épic SNCF Réseau et Mobilités en sociétés nationales à capitaux publics, ainsi que par le possible arrêt du **recrutement au statut**, sans que le statut ne soit remis en cause pour les actuels salariés du groupe.

Sur le volet social, en cas de perte par SNCF d'un marché ouvert à la concurrence, le rapport recommande que «le personnel sous statut SNCF soit **transféré** en conservant :

- le bénéfice de la **rémunération nette** des 12 derniers mois et son ancienneté ;
- le régime spécial de retraite (versement de la surcotisation T2 à la Caisse de retraite du personnel de la SNCF par le nouvel employeur) ;
- la garantie d'**emploi** ;
- le système des **facilités de circulation** applicables aux salariés du groupe public ferroviaire et à leurs ayants droit, avec des conditions fiscales et sociales simplifiées.»

Une responsabilité partagée

Le rapport appelle à la responsabilité de l'ensemble des acteurs et souligne la nécessité d'accompagner les femmes et les hommes qui sont au cœur des bouleversements.

Il défend pour cela la mise en place d'**un nouveau contrat social** et d'un projet de long terme pour l'entreprise, «permettant à chaque cheminot d'y projeter son propre parcours professionnel». Enfin, il souligne dans ce cadre la nécessité d'un accompagnement managérial de proximité.

L'intégralité du rapport de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du ferroviaire est consultable à partir des médias internes SNCF (application Les infos, les infos.sncf.fr, intranet).

Comme l'a expliqué la ministre des Transports, Elisabeth Borne, ce rapport constitue «l'une des briques» de la loi d'orientation des mobilités qu'elle présentera en Conseil des ministres au printemps.

Le gouvernement initie dès les prochains jours une «première phase de **concertation**» avec les organisations syndicales, la direction de SNCF, les Régions et les usagers.

Les pouvoirs publics doivent ensuite prendre les décisions qui leur appartiennent.